

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
18 JUIN 2014

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 27 titulaires
16 suppléants

Délibération n°241 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2014

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 13 juin 2014. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 23 mai 2014.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **- 2 JUIL. 2014**
La publication le **- 2 JUIL. 2014**
Strasbourg, le **- 2 JUIL. 2014**

Le Président
Jacques BIGOT

